

Le Congrès National des Coopératives de Consommation

De nombreux délégués du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de l'étranger participent à ses travaux

Bordeaux, 11. — Les militants de la Coopération française trouvent à Bordeaux des camarades qui les accueillent à bras ouverts et un ciel qui ne leur ménage pas la pluie et le soleil.

A 9 heures du matin, salle Franklin, rue Nauban, environ 800 délégués acclament M. Charles Gide, qui présidera le Congrès. Deux délégués de la Fédération du Sud-Ouest lui sont adjoint en qualité d'assesseurs. Ernest Poisson, secrétaire général de la Fédération nationale, prend également place au Bureau avec Daudé-Bancel, tous deux bien connus des coopératives du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne.

Les délégués étrangers
M. Ch. Gide prononce l'allocution d'ouverture, puis il donne successivement la parole aux délégués des organisations coopératives étrangères dans l'ordre suivant : M. Serwy, délégué de la Coopération de Belgique, un délégué de Wholesale de Manchester, qui prononce un discours, traduit par E. Poisson. Le délégué de la Coopération de la Suède fait un discours en français, de même que le délégué de la Finlande et le délégué de la Tchéco-Slovaquie, deux délégués de l'Espagne, l'un du Nord, l'autre de la région catalane — parlent à leur tour.

POISSON présente ensuite les excuses des délégués de Hollande, de Suisse, de Portugal, des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie, de la Hongrie et de la Russie. Poisson signale que le Gouvernement, après avoir accordé des passeports aux délégués des coopératives de Russie, les a soudainement supprimés en raison d'incidents survenus à des Français en Russie.

M. Ch. GIDE remercie les délégués étrangers. Il donne encore la parole aux délégués de la Fédération des Coopératives de Production de la Fédération de la Mutualité et de la Coopération agricole qui, avec la Fédération des Coopératives de consommation, accroîtront la force et la puissance du mouvement coopératif en France, dont le but commun est d'émanciper le prolétariat.

Le groupe parlementaire
M. CHABRUN, député, vice-président du groupe parlementaire de la coopération, prononce un discours d'une haute élévation de pensée. Il est vivement applaudi.

Le Congrès aborde enfin son ordre du jour. Une commission des mandats est nommée : Deloebere, Fauconnet et Camin sont désignés.

La commission des résolutions comprendra des délégués de toutes les Fédérations présentes.

La discussion du rapport moral
Sur le rapport moral de la Fédération nationale, le délégué de la Famille Nouvelle, celui de la Bellevilloise, prennent la parole et leurs conclusions proposent le rejet du rapport moral.

GERARD, de l'U. D. C. de Paris, signale que la Famille Nouvelle est une société sans coopératives. Elle n'ouvre que des restaurants. Elle ne peut donc distribuer de ristournes aux clients qui viennent manger dans ses restaurants.

DEBE, délégué de Périgueux, met la salle en joie. Il se déclare contre les restaurants et fait une abondante citation d'ouvrages de Poisson, où les coopératives du Nord sont citées en exemple.

DELOEBERE intervient. Il déclare que les sociétés du Nord, qui sont demeurées sociétés à tendance, ont fait peu de progrès, tandis que les coopératives qui ont adopté les principes votés dans les Congrès nationaux et appliqués par la Fédération nationale, ont fait de grands progrès et en feront encore. Il est applaudi.

A midi, la séance est levée.

Les délégués du Nord
Voici les délégués des organisations du Nord, que j'ai retrouvés à Bordeaux, Deloebere, secrétaire de la Fédération régionale et Madame.

Foucault, de Sin-le-Noble, avec ses camarades Maniez, Gérard et Hary; Grabel, de l'Union de Valenciennes; Canonne, de l'Union de Fribourg; Loret, de l'Union d'Arras; Mathieu Villier, Oscar Charles, Loret, de l'Union de Calonne-Ricourt; Briente et Burion, de l'Union de Caudry; Legrand, de l'Union de Dunkerque.

On vit vieux à Curgies
Une des communes de l'arrondissement de Valenciennes qui détiennent le record de la longévité pour ses habitants, est, certes, telles de Curgies.

En effet, malgré le chiffre restreint de sa population — exactement 988 — on trouve à Curgies trois vieillards presque nonagénaires; dix-huit autres ayant dépassé 80 ans et enfin dix vieillards de près de 80 ans.

La Chambre a discuté sur l'enseignement secondaire

M. Leygues s'est élevé contre le projet Berard sur l'Enseignement

C'est devant une assistance très clairsemée que M. PERET a ouvert la séance d'hier. Le débat sur l'enseignement secondaire est d'ordre du jour et le président donne immédiatement la parole à M. Leygues.

M. BERARD est au banc du gouvernement.

M. LEYGUES fait l'historique de la réforme de l'enseignement, en 1902, accomplie alors qu'il était ministre. Elle fut réalisée par le Gouvernement, en plein accord avec le Parlement et les plus hautes personnalités scientifiques et littéraires furent étroitement associées à l'élaboration du programme d'enseignement de 1902.

Il rappelle qu'elle fut approuvée par les leaders des partis les plus opposés: MM. de Mun, Jaurès, Poincaré, l'éminent éducateur et écrivain qu'est M. Lamourotte. Il passe écrit à propos de cette réforme, qu'elle avait permis de mettre en valeur des esprits nouveaux, dont la supériorité s'est affirmée avec éclat.

Avec lui, toutes les personnalités les plus autorisées du monde universitaire, le Conseil de l'Université, les associations des Enseignements supérieur et secondaire s'accordent à lui rendre hommage.

M. LEYGUES résume son exposé: On a prétendu que seuls les humanités sont aptes à forger les caractères et à donner à la Patrie des citoyens au cœur ferme et à la volonté indomptable.

Mais, Messieurs, les jeunes générations qui ont fait la guerre ont toutes été formées sous les enseignements de la guerre.

Croyez-vous que la conduite de ces jeunes gens infirme en quoi que ce soit la réforme de 1902. Elle la confirme, au contraire.

Une polémique entre M. Leygues et le Ministre s'engage ensuite sur la nécessité du latin dans l'étude de la langue française et aux applaudissements de la Chambre, M. Leygues déclare que le génie français se suffit à lui-même, point n'est besoin de latin ni de grec.

Intervention de M. Herriot
Le député-maire de Lyon reproche au ministre d'avoir négligé les sciences et les langues vivantes et critique l'examen obligatoire de latin et de grec qui sera subi à la sortie de la troisième classe.

La discussion se poursuit au milieu de l'effervescence générale. M. LEYGUES vient à la rescousse, se réclame de l'autorité de Bergson.

MOUËT prend M. DAUDET à partie. Celui-ci réplique selon sa manière habituelle.

Adoptez une autre réforme dit M. Leygues, celle-là est dangereuse

Après une courte suspension de séance, la discussion reprend dans le calme. A nouveau, M. LEYGUES préconise les avantages du régime existant, qui a favorisé le développement des études scientifiques.

A l'appui de ses dires, il fait état de l'opinion des autorités universitaires qui s'opposent au projet BERARD, c'est-à-dire toutes: Conseil supérieur de l'Instruction publique, Associations de l'enseignement supérieur, Fédérations de professeurs, etc.

N'est-ce pas concluant? et il termine en adjurant la Chambre d'opérer une réforme autre, une réforme dont la France ni la République n'auront rien à craindre.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

L'agression contre M. Caillaux
Le Président informe la Chambre de la demande d'interpellation de M. Herriot sur l'agression dont M. CAILLAUX a été victime.

M. HERRIOT rappelle, avec quelle lâcheté M. CAILLAUX a été assailli et grièvement blessé à Toulouse par soixante « apaches du Roy » armés de matraques contre quatre personnes inoffensives. Il demande au Gouvernement qu'il compte faire pour assurer l'ordre et réprimer les attentats.

MM. AURIOL et DUCOS protestent de leur côté contre de tels agissements et déclarent que la suite de pareils scandales ne produisent la faute en est à la politique intérieure du Gouvernement qui encourage ces manifestations anti-républicaines par sa faiblesse.

La Chambre du « Bloc National », qui n'a cure de voir se dérouler une interpellation où certains agissements et complaisances seraient démasqués, ajourne la fixation de la date de l'interpellation de M. HERRIOT.

A mardi matin le projet de loi sur la propriété commerciale.

La balle tirée par l'inspecteur avait tué l'Américain

Paris, 11. — Il semble établi que la balle tirée par l'inspecteur Desloches qui a tué l'Américain Parmelee.

L'ouragan fit rage en Normandie

De nombreuses maisons, des récoltes, des arbres, etc., ont été détruits

Alençon, 11. — L'ouragan qui a sévi en Normandie fut encore plus grave qu'on ne pouvait l'imaginer.

L'orage, accompagné d'un vent d'une violence inouïe, a fait une véritable hécatombe d'arbres, endommagé quantité de maisons et détruit complètement plusieurs hameaux.

Dans la seule forêt d'Andaines, il y a plus de 50.000 pieds d'arrachés.

Des milliers de sapins et de pompiers sont brisés à deux ou trois mètres du sol. La commune la plus atteinte est celle du Menil-en-Briouze; le hameau de Longuerne n'existe plus; il a été pour ainsi dire soufflé par l'ouragan.

Les maisons n'y forment plus qu'un amas de ruines.

Des poutres de huit mètres de long ont été transportées à plus de cent mètres de distance.

On cite le cas d'une porte d'armoire qui a été transportée à neuf kilomètres de là. Des toits ont complètement disparu.

A Argentan et à Alençon, la plupart des maisons ont résisté, seules les toitures ont été emportées.

Il n'y a, heureusement, pas d'accidents de personnes.

Quant à la ville de Domfront, elle a beaucoup souffert; on a vu des tas d'ardoises et de débris de verre dans les rues.

Il n'y a pas une seule maison dont la toiture ne soit à réparer ou à refaire entièrement.

Le collège, le cours complémentaire de filles et le théâtre ont subi des dommages considérables.

De violents orages continuent à sévir dans les régions de Dieppe, de Granville et de Honfleur.

Une Roubaissienne s'est noyée dans une citerne

M. Vandamme, commissaire de police du 4^e arrondissement à Roubaix a été informé hier matin que le corps d'une jeune femme venait d'être découvert dans la citerne de la maison qu'elle habitait, 22, rue de Soubise.

Il s'agissait d'une bobineuse, Clara Daniel, née Van Dagle, âgée de 46 ans. Atteinte de troubles mentaux depuis quelques années, elle s'est vraisemblablement donnée la mort le même dans la nuit de jeudi à vendredi.

M. le docteur Castel, requis aux fins d'examen, n'a relevé aucune trace de violence. Le décès, dû à l'asphyxie par immersion, remontait à dix heures environ.

Des troupes anglaises se dirigent sur la Thracie Orientale

Londres, 11. — Suivant un télégramme de source grecque, reproduit par le « Daily Mail », deux bataillons d'infanterie britannique, l'un venant de Gallipoli, l'autre de Constantinople, ont été dirigés sur la Thracie Orientale.

On ignore le motif de ce mouvement.

La Turquie va solliciter son admission à la S. d. N.

Londres, 11. — On mande de Lausanne qu'Assan bey a confirmé l'intention de la Turquie de solliciter sous peu son admission dans la Société des Nations.

Retrouvera-t-on les 102.000 fr. volés en Bourse à Bruxelles?

Bruxelles, 11. — Mercredi soir, quelques minutes avant la fermeture de la Bourse, un agent de change, M. Denuit, constata qu'un venait de profiter de sa courte absence pour lui subtiliser, dans la salle de liquidation, sa serviette contenant pour 102.000 francs de billets de banque et de titres.

Il prévint immédiatement l'officier de police se trouvant à la corbeille. Celui-ci commença immédiatement une enquête et soumit tous ceux qui se trouvaient dans la salle de liquidation à l'obligation d'être fouillés.

Néanmoins, ces investigations n'ont pu donner le moindre résultat.

EN DEUX LIGNES

Berlin. — M. Braun, prés. cons. économique empire, vient de mourir.

Paris. — Après avoir été évadé du maréchal Foch est parti pour Cracovie.

Paris. — Mme René Renoult, femme de l'ancien ministre, renversé par auto. Blessée.

Un drame mystérieux à Lille, la nuit

Sur la rue, une femme a été égorgée par un inconnu

Un drame sur lequel, à l'heure où nous écrivons ces lignes, plane le mystère, s'est déroulé au cours de la nuit dernière, vers minuit, rue Mercier, à Lille.

Mur public, une femme, dont on ignore l'identité, a été assaillée d'un coup de couteau à la gorge.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir à ce sujet :

Mon oncle ! mon oncle !

A peu près au milieu de la rue Mercier, se trouve une impasse appelée pompeusement « Villa Lesay ». Dans cette impasse habite notamment l'agent de la sûreté Hugot, qui vers minuit, était réveillé par un appel déchirant : « Mon oncle... Mon oncle... » criait désespérément une voix féminine.

Le policier se précipita rapidement, descendit dans la rue et s'y rencontra avec une de ses voisines, Mme Buckay, qui l'avait précédé.

Tous deux constatarent qu'à l'angle de la rue Mercier et de la « Villa Lesay », gisait le corps d'une femme. Cette dernière ne donnait plus signe de vie.

La malheureuse, qu'elle purent examiner à l'aide d'une lanterne, avait perdu une grande quantité de sang par une blessure béante, faite au cou, à l'aide d'un couteau, à quelques centimètres au dessus du lobe de l'oreille gauche.

Interrogé par M. Hugot, Mme Buckay lui déclara qu'elle aussi avait entendu les cris d'appel de la victime et que, alors qu'elle arrivait à la maison, elle avait vu le corps de ce qu'elle passait, elle avait vu un individu prendre la fuite du côté de la rue des Stations.

Qui est-ce ?

Le premier souci de l'agent de sûreté fut de faire prévenir M. Sales, commissaire du quartier, puis de s'inquiéter de l'identité de la morte.

Le petit sac que celle-ci tenait encore en main — ce qui tendrait à prouver que le mobile du crime n'est pas le vol — M. Hugot découvrit diverses adresses, ainsi qu'une carte de visite au nom de Mme veuve Lerichy-Longuepée, demeurant à Lille, 64, rue de la Barre. Peut-être pourrions-nous, par cette dame, connaître l'état civil de l'assassinée.

Il s'agit d'une personne paraissant âgée de 25 à 30 ans ayant l'aspect d'une ouvrière, soignée, mais proprement vêtue. Elle était nue-tête et outre son sac, portait un parapluie à manche droit, dont l'extrémité supérieure terminée par une sorte de bouton imitant l'ambre.

On croit, jusqu'à plus ample informé, qu'il doit s'agir d'une querelle entre amoureux.

Après les constatations faites, le corps de l'inconnue a été transporté à la Morgue, par une voiture d'ambulance.

Un couple d'amants se noya dans le canal

Paris, 11. — Ce matin, à 6 heures, on a retiré du canal Saint-Martin, à l'endroit du port Morland, les cadavres d'un jeune homme et d'une jeune fille âgés chacun de 15 ans.

Il s'agit du jeune Henri Chartier, demeurant rue de Charenton, et de Germaine Lebocher, habitant rue de la Forge Royale.

Le jeune homme aurait abandonné hier soir le domicile paternel à la suite d'une réprimande en disant à un de ses camarades qu'il allait se suicider avec sa bonne amie. Une enquête est ouverte.

Le Ministre du Commerce à Roubaix-Tourcoing

M. Lucien Dior, ministre du Commerce, sera à Roubaix lundi prochain, 24 mai, pour assister à la 4^e assemblée générale de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing.

L'assemblée générale aura lieu à 10 h. 30 après une causerie de M. Maxime Dacroix sur le sujet de la question du paiement des dommages de guerre, qui aura lieu à 10 heures.

La séance se terminera par un discours du Ministre.

M. Dior sera ensuite reçu à une heure à la Bourse du Commerce de Tourcoing où un déjeuner lui sera offert.

L'assassin de Sebourg a été arrêté en Belgique

LE MEURTRIER DE LA FERMIERE SERA JUGÉ DANS CE PAYS

Nous avons relaté ces jours derniers, le rôle du jeune bandit Nicolas Gueure, dans le meurtre de Mme Bassel, fermière à Sebourg et le vol de 18.000 francs de Sempéries.

Grâce aux renseignements fournis par les comités de bandits, les époux Créteur et leur fils Gustave, on est parvenu à appréhender le misérable.

C'est à Rongy, en Belgique, que, reconnu par les gendarmes, il a mis en état d'arrestation grâce à la surveillance étroite exercée par les douaniers, les gardes et gardes de communes frontalières qui avaient transmis la photo Gueure aux autorités belges.

Le bandit étant de nationalité belge, il ne sera pas extradé. C'est le parquet de Tournai qui poursuivra l'instruction de cette affaire.

L'équilibre du budget ordinaire de 1923

Un excédent de 382 millions est prévu par la Commission des Finances

Paris, 11. — La Commission sénatoriale des Finances a entendu l'exposé des propositions qui lui a faites son rapporteur général relative à l'équilibre du budget ordinaire de 1923.

Les réductions des dépenses sur les différents budgets spéciaux permettent de ramener l'ensemble des dépenses de 23.971.000.000 chiffre de la Chambre à 22.753.000.000 chiffre de la Commission.

Les évaluations de plus-values à attendre de la rentrée des impôts atteignent le chiffre de 2.327.000.000 environ. Un remboursement de 300 millions doit provenir du matériel des chemins de fer et de 60 millions provenant du produit fiscal des mines de la Sarre doivent être affectés aux recettes.

Ainsi l'ensemble des recettes ordinaires passera de 20.271.000.000, chiffre de la Chambre, à 23.135.000.000 chiffre de la Commission. L'équilibre du budget ordinaire laisserait ainsi un excédent fiscal de recettes de 4.382.000.000. Dépenses : 22.753.000.000. Excédent : 382.000.000; au lieu du déficit de 3.700.000.000 transmis au Sénat.

La Commission a d'abord délibéré sur cette proposition d'équilibre qui a été adoptée à l'unanimité.

La question du transfert des dépenses recouvrables

Ensuite, le rapporteur général a soulevé la question du transfert au budget spécial des dépenses recouvrables de 3.000.000.000 environ d'intérêts des sommes avancées jusqu'ici par la France pour les réparations de pensions non payées par l'Allemagne. Selon lui, les intérêts figurent à tort au budget général de diverses rubriques d'arrangements de la dette et ne doivent pas être payés de la contribution française à titre d'impôt, mais par l'empire allemand, on a, dès à présent, par des fonds de Trésorerie prélevés sur le budget spécial des dépenses recouvrables.

Un important débat s'est élevé à ce sujet et sera repris lundi.

En résumé, la Commission a à l'unanimité adopté un équilibre se traduisant par 382 millions d'excédent.

Le régime des pensions civiles et militaires

En ce qui concerne le futur régime des pensions civiles et militaires, le Ministre des Finances a déclaré que le Gouvernement revenait au projet primitif de la Commission, en donnant toutefois son adhésion aux dispositions concernant les pensions de veuves ayant des enfants (50 % au lieu de 40 %) et la persécution des anciens retraités.

L'exposition d'art franco-belge

Paris, 11. — M. Millerand, président de la République, et la reine Elisabeth de Belgique, ont inauguré cet après-midi à 13 heures, à la salle du musée du jeu de paume aux Tuileries, l'exposition d'art franco-belge.

Après la visite, le Président de la République et la Reine ont échangé quelques paroles amicales.

Un évêque lapidé par des Russes

Paris, 11. — On mande de Berlin au « Heildelberg » l'évêque Antonin, chef du synode de l'église orthodoxe, a été lapidé par la foule sur les marches de l'église Saint-Sauveur, à Moscou.

Les manifestants l'ont traité de Judas. Des rabbins ont été arrêtés par les bolchevistes à Pétrograd et dans d'autres villes.

Près d'un jeu de boules il y avait un pendu

UN SOLDAT ASSASSIN QUI S'ETAIT FAIT JUSTICE

Paris, 11. — Edouard Godfroy, soldat déserteur, du 4^e Bataillon d'infanterie légère d'Afrique, qui, mardi dernier, assassina, dans une chambre d'hôtel, 67, rue Lefort, son amie, Elisa Geschwind, a été trouvé pendu hier matin, dans le bois de Boulogne, à proximité du jeu de boules.

On a trouvé sur lui une lettre adressée au commissaire de police de Boulogne dans laquelle il reconnaissait sa culpabilité.

Son cadavre a été transporté à l'Institut médico-légal.

Une citerne d'essence a fait explosion

Deux jeunes gens ont été grièvement brûlés

Dijon, 11. — Le jeune Louis Rampon, 17 ans, employé dans un garage du boulevard Sévigné, venait de terminer le remplissage d'une citerne d'essence placée dans le sous-sol, quand son camarade, Ernest Dorier, âgé de 16 ans, qui l'éclairait du magasin par un tuyau, laissa échapper l'ampoule électrique, dont il se servait. Une formidable explosion se produisit, démolissant le sous-sol et une partie du magasin, brisant les glaces et la devanture et brûlant grièvement à la figure les deux jeunes gens, qui ont été conduits à l'hôpital.

DERNIERE HEURE

Le Sénat discutera la Réforme projetée

Paris, 11. — La commission sénatoriale de l'Enseignement, s'est réunie cet après-midi. Son président, M. Victor Berard, a rappelé les incidents derniers, survenus après la publication du décret du ministre de l'Instruction publique, sur la réorganisation de l'enseignement secondaire et l'échange de lettres entre lui et le ministre.

La commission a prié M. Victor Berard de ne pas maintenir sa démission, annoncée, et manifeste sa volonté de voir s'ouvrir un débat au Luxembourg.

Ce l'issue de la séance, M. Victor Berard a adressé la lettre suivante au ministre :

« La Commission sénatoriale de l'Enseignement, ayant décidé de ne maintenir à la présidence, me charge de répondre à votre lettre du 3 mai :

« Confiant dans les promesses que vous lui avez faites et renouvelées à plusieurs reprises, dont vous avez tenu compte dans vos lettres d'octobre 1922, mais qu'elle ne vous a pas rendu compte qu'après les débats, la Commission, engagée devant la Chambre, le Sénat discutera la réforme projetée.

« Veuillez agréer... »

Signé : Victor BERARD ».

Les prochaines obsèques de M. Vorowsky

Les puissances Alliées ne seront pas officiellement représentées

Leusanne, 11. — Le Gouvernement italien a créé ce matin à son consul à Lausanne, M. Geisli, l'ordre d'aller exprimer ses condoléances aux victimes de l'attentat d'hier.

Il est tout-à-fait probable qu'aucune délégation des puissances alliées ne sera représentée au décès de M. Vorowsky. Il n'en va pas de même de la délégation turque. Celle-ci a exprimé ses plus vifs regrets pour la mort tragique de M. Vorowsky et a décidé qu'Ismet Pacha portera une couronne sur le cercueil de la victime.

Conradi combattit sous les ordres de Wrangel

Berne, 11. — Au moment où la révolution éclosa, Conradi se trouva sur le front suisse et combattit contre l'Autriche. Il s'engagea dans l'armée blanche et combattit sous les ordres des généraux Korniloff et Wrangel, contre les bolchevistes. Après la défaite des armées blanches, il arriva en 1921 en Suisse où il trouva un emploi à Zurich.

La grève de protection d'Essen fut calme

Essen, 11. — La grève organisée par les syndicats d'Essen en signe de protestation contre la condamnation de Keupp à Werden, s'est terminée sans incidents.

La manifestation n'a été que très relativement réussie. Les tramways qui devaient s'arrêter pendant quatre heures n'ont guère interrompu leur service. Les usines ont continué à fonctionner. Les nationalistes ont barbouillé le monument aux morts de 1914, l'ont enduit de rouge et sur cette lettre ils ont mis des empreintes en blanc de dix crochets.

Mme Bernain de Ravisi touchera trois millions

Paris, 11. — Après deux années de procédure s'est terminée l'affaire du testament de Mme Bernain. La 1^{re} chambre avait le 12 mai 1921, déclaré le testament nul comme n'étant pas de la main de M. Bernain.

Mme Bernain interjeta appel de ce jugement et un arrêt de la Cour du 18 juillet 1922, écartant les expertises avait ordonné une nouvelle enquête. Cette affaire revenant devant la 1^{re} chambre de la Cour qui, suivant les conclusions de l'avocat général Dreyfus, a validé cet arrêt, écartant les expertises avait ordonné une nouvelle enquête. Cette affaire revenant devant la 1^{re} chambre de la Cour qui, suivant les conclusions de l'avocat général Dreyfus, a validé cet arrêt, écartant les expertises avait ordonné une nouvelle enquête.

Mme Bernain de Ravisi va donc pouvoir en possession des biens que lui a laissés son mari, qui s'élevaient à plus de trois millions, sans compter les intérêts.

Pour 4 mois, 858 millions de plus-values pour nos Finances

Paris, 11. — A la Commission des Finances le Ministre des Finances a fait connaître que les plus-values réalisées pour les quatre premiers mois de l'exercice 1923 par rapport aux recouvrements effectués pour la période correspondante de l'année 1922, s'élèvent au chiffre de 858.000.000 francs, soit 220.000.000 francs en plus par rapport aux recettes et 252.000.000 francs par rapport aux dépenses brutes et l'impôt sur le revenu, ce qui total 858.405.000 francs.

La réponse italienne au Reich est arrivée à Londres

Londres, 11. — La communication de la réponse du gouvernement italien à l'Allemagne, est arrivée ce soir, à Londres.

D'autre part, des informations de presse de caractère officiel ont permis de reproduire que sous réserve, indiquent que la réponse britannique combatta l'argument que la France a commis une violation du traité de Versailles.

LA MANGEUSE DE COEURS

GRAND ROMAN D'AMOUR ET DE PASSION PAR JEAN DEMAIS

PREMIERE PARTIE CHAPITRE X M' et M^{me} Poquelin

Celui-ci avait d'ailleurs ses grandes et ses petites entrées chez le jeune homme auprès duquel il avait passé les trois après-midi